

AD.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-281 du 11 Novembre 1976

chargeant le Camarade Augustin HONVOH,
Ministre des Enseignements Technique et
Supérieur, de l'intérim du Ministre de
la Santé Publique pour compter du 9
novembre 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 9 novembre 1976, le Camarade Augustin
HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, est chargé
de l'intérim du Ministre de la Santé Publique, pendant l'absence du
Camarade Issifou BOURAIMA.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Novembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 - METS-MSP 6 Ministères 13 SGG 4 SPD 2
DPE-DGAJL-INSAT 6 IAA-DCAT-IF-ONEPI-Gde Chanc. JORPB 6.